

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 814**9 août 2004****SOMMAIRE**

Aero Invest 1 S.A., Luxembourg	39026	Fidac S.A., Luxembourg	39059
Agricom S.A., Angelsberg	39066	Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., Luxembourg	39052
AKH Luxco, S.C.A., Luxembourg	39070	Foudre Participations S.A. Luxembourg, Luxembourg	39071
Atech Corporation S.A., Luxembourg	39045	Grenada, S.à r.l., Luxembourg	39069
Austria Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg	39039	H.B. Museldall Grevenmacher, A.s.b.l., Grevenmacher	39053
Bantleon Invest S.A., Luxembourg	39050	Henmar, S.à r.l., Luxembourg	39057
Belveste Finance S.A., Luxembourg	39046	Hilltech Holdings S.A., Luxembourg	39045
Brocade Communications Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	39070	Hilltech Holdings S.A., Luxembourg	39045
Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg	39026	Hôtel Koener, S.à r.l., Clervaux	39051
Capital @ Work Group S.A., Strassen	39058	Independent Investment Fund, Sicav, Luxembourg	39052
Capital @ Work Group S.A., Strassen	39058	Interval S.A.H., Luxembourg	39034
Chiesi Finance S.A., Luxembourg	39056	Invest in Luxembourg S.A., Luxembourg	39058
CNH International S.A., Luxembourg	39043	Invest in Luxembourg S.A., Luxembourg	39058
CNH International S.A., Luxembourg	39043	Invest in Luxembourg S.A., Luxembourg	39058
Compagnie des Angès Participations S.A. Luxembourg, Luxembourg	39042	Italian Luxury Investments, S.à r.l., Luxembourg	39026
Compagnie des Angès Participations S.A. Luxembourg, Luxembourg	39042	Ixos Management S.A., Luxembourg	39067
DBV-Win Fund	39035	Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	39070
Dingwall S.A., Luxembourg	39068	Karat, GmbH, Wasserbillig	39069
Dorint Holding S.A., Luxembourg	39061	Kuwaiti Algerian Investment Company S.A.H., Luxembourg	39045
Dundin Holding S.A., Luxembourg	39068	Louvigny Holding S.A., Luxembourg	39049
East Commercial Invest S.A., Luxembourg	39059	Luxlogistik S.A., Contern	39052
East Commercial Invest S.A., Luxembourg	39059	Main Market Company, S.à r.l., Luxembourg	39068
East Commercial Invest S.A., Luxembourg	39060	Mecan S.A., Angelsberg	39049
East Commercial Invest S.A., Luxembourg	39060	Monex Holding S.A., Luxembourg	39065
East Commercial Invest S.A., Luxembourg	39060	Obiettivo Reddito, Sicav, Luxembourg	39071
Electro Zock-Sadler, S.à r.l., Kehlen	39053	Okeley Investment S.A., Luxembourg	39067
Enviro Services International, S.à r.l., Livange	39069	Omar S.A., Luxembourg	39047
Ergon Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	39044	Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg	39031
Euroklima S.A.H., Luxembourg	39055	Outlet Mall (Italy) Holding, S.à r.l., Luxembourg	39036
Euroklima S.A.H., Luxembourg	39055	Paflex S.A., Luxembourg	39061
Extralux International S.A., Luxembourg	39031	Paradise Invest, S.à r.l., Luxembourg	39069
Extralux International S.A., Luxembourg	39030	Phenix Investissements S.A., Luxembourg	39034
Extralux S.A., Luxembourg	39027	Pitcairns Finance S.A.H., Luxembourg	39072
Fiat Finance and Trade Ltd S.A., Luxembourg	39042	Pozzo International S.A., Luxembourg	39050
Fiat Finance and Trade Ltd S.A., Luxembourg	39042		
Fiat Finance S.A., Luxembourg	39044		
Fiat Finance S.A., Luxembourg	39044		

Private Portfolio Management Company S.A., Luxembourg	39070	Swip Global Sicav, Luxembourg	39026
Project & Building Participations S.A., Luxembourg	39043	Taba Investissements S.A., Luxembourg	39067
Promaction S.A., Luxembourg	39051	TB Lux S.A., Luxembourg	39059
Sanae S.A., Luxembourg	39055	Titanium S.A., Luxembourg	39070
Schako, S.à r.l., Luxembourg	39034	Toitures Zanotti et Fils, S.à r.l., Dudelange	39026
SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf	39071	Transpacific Fund, Sicaf, Luxembourg	39070
Secap S.A., Luxembourg	39059	Truffi International S.A., Luxembourg	39043
Sogim S.A., Angersberg	39060	Ulvunda Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	39071
Stratis S.A., Luxembourg	39066	Wefa, S.à r.l., Contern	39052
Swift Luxembourg S.A., Luxembourg	39069	(The) World Trust Fund, Sicaf, Luxembourg	39072
		Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	39044

**TOITURES ZANOTTI ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TOITURES ZANOTTI, S.à r.l.).**

Siège social: L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl.
R. C. Luxembourg B 40.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2004.

P. Bettingen.

(048373.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SWIP GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.372.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048687.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

AERO INVEST 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.959.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048683.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2004.

P. Bettingen.

(048694.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ITALIAN LUXURY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2004.

Signature.

(048757.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**EXTRALUX S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 11.576.

Im Jahre zweitausendundvier, am achten April.
Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Findet die ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Gesellschaft GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde von Notar Camille Helinckx aus Luxemburg am 5. Dezember 1973, veröffentlicht im Mémorial C No 23 vom 5. Februar 1974, und deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal gemäss Urkunde von Notar Frank Baden aus Luxemburg vom 25. September 1995, veröffentlicht im Mémorial C No 627 vom 9. Dezember 1995.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Kristian Groke, Buchhalter, wohnhaft in L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange, welcher Fräulein Claire Vuidart, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57000 Metz, 79, rue Claude Bernard, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Herrn Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in L-5352 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersucht der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark in Euro.
2. Streichung des Nominalwertes aller Aktien und Umwandlung der bestehenden Vorzugsaktien ohne Stimmrecht in normale Stammaktien ohne Nominalwert.
3. Verringerung des Gesellschaftskapitals um zehn Millionen hundertvierundneunzigtausendachthundertsiebenunddreissig Euro Komma zweiundsechzig Cents (10.194.837,62 EUR) um es von seinem jetzigen Betrag auf einunddreissigtausend Euro (31.000,00) herabzusetzen teils und bis zum Belauf von fünf Millionen fünfundneunzigtausenddreihundzwanzig Komma fünfhundertfünfundneunzig Euro (5.095.023,595 EUR) durch Dispens der vollständigen Einzahlung aller nicht vollständig eingezahlten Aktien und teils und bis zum Belauf von fünf Millionen neunundneunzigtausendachthundertvierzehn Komma null fünfundzwanzig Euro (5.099.814,025 EUR), durch Auszahlung an die Aktionäre.
4. Umtausch der zwanzigttausend Aktien ohne Nominalwert gegen tausend (1.000) Aktien von je einunddreissig Euro (31,00 EUR).
5. Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft in EXTRALUX S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1.- der Satzung.
6. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim nach L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
7. Abänderung des Gesellschaftszweckes und somit Abänderung des bestehenden Artikels 3 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschliesslich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe. angehen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte ererben, verwalten und verwerten.»

8. Neufassung der Satzung.
9. Rücktritt und Ernennung eines Kommissars.
10. Verschiedenes.

II.- Es ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste, auf welcher die anwesenden und/oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl und Natur ihrer Aktien vermerkt sind, dass sämtliche Aktien, die normalen Stammaktien wie auch die Vorzugsaktien, die gemäss Artikel 15 der Satzung und gemäss Artikel 46 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für Punkt 1 und 2 Stimmrecht haben, bei dieser Versammlung vorhanden und/oder vertreten sind, so zwar dass diese Versammlung ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und selbst ohne vorherige Einberufungen rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann, welche den Aktionären bereits vor dieser Urkunde zur Kenntnis stand, was von anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionären ausdrücklich anerkannt wird.

Diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären, vom Versammlungsbüro und vom amtierenden Notar unterzeichnet und bleibt diesem Protokoll, zusammen mit den Vollmachten der vertretenen Aktionären, beigefügt.

III.- Die Versammlung nimmt Kenntnis dieser Erklärungen sowie des Zweckes der beabsichtigten Kapitalherabsetzung, heisst alles gut und nimmt einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt einstimmig fest, dass auf Grund der gesetzlichen Einführung des Euro in Ersetzung der Deutschen Mark das Gesellschaftskapital von zwanzig Millionen Deutsche Mark (20.000.000,- DM) in zehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigttausendachthundertsiebenunddreissig Euro Komma zweiundsechzig Cents (10.225.837,62 EUR) umgewandelt ist.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, und zwar sowohl die Inhaber der Stammaktien wie auch die Inhaber der Vorzugsaktien, die zu diesem Punkt der Tagesordnung stimmberechtigt sind, den Nominalwert aller zwanzigttausend (20.000) Aktien abzuschaffen und die neuntausendsechshundert (9.600) Vorzugsaktien in normale Stammaktien ohne Nominalwert umzuwandeln, und welche die gleichen Rechte besitzen wie die bestehenden Stammaktien.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung, nachdem sie Kenntnis genommen hat von der Tatsache, dass von den zehntausendvierhundert (10.400) früheren Stammaktien siebzig (70) Stammaktien voll eingezahlt wurden, während alle übrigen Stammaktien und alle früheren neuntausendsechshundert (9.600) Vorzugsaktien nur je zur Hälfte eingezahlt sind, beschliesst einstimmig eine Verringerung des Gesellschaftskapitals um zehn Millionen hundertvierundneunzigtausendachthundertsiebenunddreissig Euro Komma zweiundsechzig Cents (10.194.837,62 EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von zehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigttausendachthundertsiebenunddreissig Euro Komma zweiundsechzig Cents (10.225.837,62 EUR) auf einunddreissigttausend Euro (31.000,00) herabzusetzen teils und bis zum Belauf von fünf Millionen fünfundneunzigtausenddreihundzwanzig Komma fünfhundertfünfundneunzig Euro (5.095.023,595 EUR) durch Dispens der vollständigen Einzahlung der neunzehntausendneunhundertdreissig (19.930) zur Hälfte bloss eingezahlten Aktien und teils und bis zum Belauf von fünf Millionen neunundneunzigtausendachthundertvierzehn Komma null fünf und zwanzig Euro (5.099.814,025 EUR) durch Auszahlung an die Aktionäre und zwar, zwecks Herstellung der Gleichheit unter Aktionären, wie folgt: eine erste Auszahlung in Höhe von siebzehntausendachthundertfünfundneunzig Komma zweihundertfünfzehn Euro (17.895,215 EUR) zu gleichermassen an die vollständig eingezahlten siebzig (70) Aktien, und eine zweite Auszahlung in Höhe von fünf Millionen einundachtzigtausendneunhundertachtzehn, Komma einundachtzig Euro (5.081.918,81 EUR) zu gleichermassen an alle zwanzigttausend (20.000) Aktien.

Diese Kapitalherabsetzung erfolgt jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen von Artikel 69 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, die zwanzigttausend (20.000) Aktien ohne Nominalwert durch tausend (1.000) Aktien zu je einunddreissig Euro (31,00 EUR) zu ersetzen, wobei je zwanzig frühere Aktien Anrecht auf eine neue Aktie ergeben, und den Verwaltungsrat mit diesem Umtausch zu betrauen.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan die Bezeichnung EXTRALUX S.A. zu geben.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim nach L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch zu verlegen.

Siebenter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, den Gesellschaftszweck umzuändern und demgemäss Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschliesslich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erben, verwalten und verwerten.»

Achter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, der Satzung der Gesellschaft eine Neufassung zu geben mit folgendem Wortlaut:

«I. Benennung, Sitz, Gegenstand, Dauer, Kapital

Art. 1. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet EXTRALUX S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft, die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschliesslich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form, sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte ererben, verwalten und verwerten.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,00 EUR), eingeteilt in tausend (1.000) Aktien von je einunddreissig Euro (31,00 EUR).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder vermindert werden.

II. Verwaltung, Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Präsident. Er tagt auf Einberufung durch den Präsident oder auf Einberufung durch zwei seiner Mitglieder.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsident ausschlaggebend.

Art. 8. Dem Verwaltungsrat obliegt die Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft, hierzu ist er mit den ausgedehntesten Vollmachten einschliesslich des Verfügungsrechtes ausgestattet.

Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, von denen eine die des Präsident des Verwaltungsrates sein muss, oder durch die Einzelunterschrift des Präsident des Verwaltungsrates verpflichtet.

Art. 10. Die Aufsicht der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Kommissare, deren Zahl, Amtsdauer und Entschädigung durch die Generalversammlung, die ihre Erenennung vornimmt, festgesetzt wird.

III. Generalversammlung

Art. 11. Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres zusammen, am dem in den Einberufungsschreiben angegebenen Ort. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Jeder Aktionär ist berechtigt, der Generalversammlung beizuwohnen und sich auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten für eine beliebige Zahl der Aktien vertreten zu lassen.

Jede Aktie hat Anrecht auf eine Stimme.

IV. Geschäftsjahr, Rechnungslegung, Jahresergebnis

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft den Kommissaren vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten und Vorschläge machen.

Art. 15. Jährlich sind fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes den gesetzlichen Rücklagen zuzuführen, und zwar solange bis die Rücklagen zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben. Falls die Rücklagen, aus welchem Grunde es auch sei, vermindert werden sollten, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

V. Auflösung und Liquidation

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Hauptversammlung bestellt werden; die Hauptversammlung bestimmt die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Wenn keine Liquidatoren bestellt werden, wird die Liquidation vom Verwaltungsrat durchgeführt.

Art. 17. Bezüglich aller nicht durch gegenwärtige Satzung vorgesehen Punkte, unterwerfen sich die Parteien den Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und dessen späteren Abänderungen.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars der Gesellschaft MAZARDS & GUERARD (LUXEMBOURG), mit Sitz in L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, an, und beschliesst als neuen Kommissar die Gesellschaft LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., eingetragen im Handelsregister Luxembourg, Nummer B 69.995, mit Sitz in L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, für eine Dauer von sechs Jahren zu ernennen.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten haben die Mitglieder des Versammlungsbüro unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: K. Groke, C. Vuidart, R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, vol. 143S, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 28. April 2004.

J.-P. Hencks.

(040890.3/216/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

EXTRALUX INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft, (anc. EXTRALUX S.A.).

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 11.576.

Im Jahre zweitausendvier, den vierzehnten Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxembourg.

Findet die ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Gesellschaft EXTRALUX S.A., mit Sitz in Luxembourg, gegründet unter dem Namen GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A., durch Urkunde von Notar Camille Hellinckx aus Luxembourg am 5. Dezember 1973, veröffentlicht im Mémorial C No 23 vom 5. Februar 1974, und deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal gemäss Urkunde von Notar Frank Baden aus Luxemburg vom 25. September 1995, veröffentlicht im Mémorial C No 627 vom 9. Dezember 1995. Der Firmennamen wurde abgeändert von GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A. in EXTRALUX S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 8. April 2004, noch nicht veröffentlicht im Mémorial.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.

welcher Fräulein Claire Vuidart, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57000 Metz, 79, rue Claude Bernard, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Herrn Hervé Pecourt, Privatbeamter, wohnhaft in F-Terville, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft in EXTRALUX INTERNATIONAL S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1.- der Satzung.

2. Verschiedenes.

IV. - Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan die Bezeichnung EXTRALUX INTERNATIONAL S.A. zu geben, und infolgedessen Artikel 1.- der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 1.** Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet EXTRALUX INTERNATIONAL S.A.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben, nachdem dieser festgestellt hat, dass kein anderer Aktionär den Wunsch geäußert hat, mit zu unterschreiben.

Gezeichnet: R. Weirig, C. Vuidart, H. Pecourt, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 59, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 24. Mai 2004.

J.-P. Hencks.

(040891.3/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

EXTRALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.576.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(040893.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 65,000.-.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 95.977.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg hereby represented by Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 11, 2004.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), by a notarial deed on September 18th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») no. 1086 of 20 October 2003 and registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 95.977. The articles of incorporation of the Company has been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on March 1st, 2004, published in the Mémorial C no. 500 of 13 May 2004.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of six hundred forty-one thousand six hundred euros (EUR 641,600.-) so as to raise it from its current amount of sixty-five thousand euros (EUR 65,000.-) divided into six hundred fifty (650) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to seven hundred six thousand six hundred euros (EUR 706,600.-) divided into seven thousand sixty-six (7,066) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

2. To issue six thousand four hundred sixteen (6,416) new shares so as to raise the number of shares from six hundred fifty (650) shares to seven thousand sixty-six (7,066) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of six thousand four hundred sixteen (6,416) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of six hundred forty-one thousand six hundred euros (EUR 641,600.-) so as to raise it from its current amount of sixty-five thousand euros (EUR 65,000.-) divided into six hundred fifty (650) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to seven hundred six thousand six hundred euros (EUR 706,600.-) divided into seven thousand sixty-six (7,066) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue six thousand four hundred sixteen (6,416) new shares so as to raise the number of shares from six hundred fifty (650) shares to seven thousand sixty-six (7,066) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Jan Vanhoutte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., for six thousand four hundred sixteen (6,416) shares of one hundred euros (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each such new shares by a contribution in cash of an amount of six hundred forty one thousand six hundred euros (EUR 641,600.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single partner resolves to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the six thousand four hundred sixteen (6,416) shares newly issued, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of partners resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

«Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at seven hundred six thousand six hundred euros (EUR 706,600.-) divided into seven thousand sixty-six (7,066) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine thousand euros (9,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration datée du 11 juillet 2004.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») n° 1086 du 20 octobre 2003, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 95.977. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} mars 2004, publié au Mémorial C n° 500 du 13 mai 2004.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de six cent quarante et un mille six cents euros (641.600,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR) divisé en six cent cinquante (650) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à sept cent six mille six cents euros (706.600,- EUR) divisé en sept mille soixante-six (7.066) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Emission de six mille quatre cent seize (6.416) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de six cent cinquante (650) parts sociales à sept mille soixante-six (7.066) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de six mille quatre cent seize (6.416) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dans le Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de six cent quarante et un mille six cents euros (641.600,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR) divisé en six cent cinquante (650) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à sept cent six mille six cents euros (706.600,- EUR) divisé en sept mille soixante-six (7.066) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre six mille quatre cent seize (6.416) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de six cent cinquante (650) parts sociales à sept mille soixante-six (7.066) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Est intervenu Monsieur Jan Vanhoutte, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., en vertu d'une procuration dont référence est faite ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., six mille quatre cent seize (6.416) parts sociales de la Société et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de six cent quarante et un mille six cents euros (641.600,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en espèces correspondant à l'Apport et d'attribuer six mille quatre cent seize (6.416) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent six mille six cents euros (706.600,- EUR) représenté par sept mille soixante-six (7.066) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dans le Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement neuf mille euros (9.000,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 44, case 7. – Reçu 6.416 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062791.3/220/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SCHAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(047762.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

PHENIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.854.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale statutaire qui s'est tenue le 19 février 2003 à 11.00 heures
à Luxembourg, au 23, avenue de la Porte Neuve*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Bernard Ewen, Madame Denise Vervaeet et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES Inc.

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pierre Schill

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048193.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

INTERVAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(048417.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DBV-WIN FUND, Fonds Commun de Placement.*Änderungen des Verwaltungsreglements des Anlagefonds*

Die DBV-WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. als Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. als Depotbank nachfolgende Änderung des Verwaltungsreglements des DBV-WIN FUND vorgenommen:

1. Im gesamten Verwaltungsreglement wird die Schreibweise des Begriffs «Anteilsinhaber» in «Anteilinhaber» korrigiert;

2. In Artikel 1 («Der Fonds») wird der erste Satz des dritten Absatzes wie folgt geändert: «Jedes Portfolio ist ein integrierender Teil des Fonds, aber im Verhältnis zu den Anteilhabern und gegenüber Dritten als getrennte Einheit anzusehen, und steht im Miteigentum aller Anteilhaber des Portfolios.»;

3. In Artikel 6 («Die Depotbank»), sechster Absatz, Artikel 4 («Anlageziel, Politik und Beschränkungen»), Abschnitt C («Anlagebeschränkungen»), Ziffer 2. Absatz t) und Artikel 7. («Anteile»), vierter Absatz, wird CEDEL durch CLEARSTREAM BANKING SYSTEMS S.A. ersetzt;

4. In Artikel 4 («Anlageziel, Politik und Beschränkungen»), Abschnitt B («Anlagepolitik»), wird der erste Satz im zweiten Absatz wie folgt geändert: «Die Portfolios legen in Wertpapieren an, die auf Euro oder jedwelche andere Währung lauten können»;

5. In Artikel 4 («Anlageziel, Politik und Beschränkungen»), Abschnitt C («Anlagebeschränkungen»), wird Ziffer 2. Absatz a) wie folgt geändert: «höchstens 10% seines Nettovermögens in anderen als den in Ziffer 1. genannten Wertpapieren anlegen, ausgenommen hiervon sind die unter Ziffer 2. Absatz e) aufgeführten Geldmarktpapiere»;

6. In Artikel 4 («Anlageziel, Politik und Beschränkungen»), Abschnitt C («Anlagebeschränkungen»), wird Ziffer 2. Absatz k) ii) (1) und (2) wie folgt geändert: «(1) im Falle eines Investmentfonds oder einer Investmentgesellschaft, die sich auf die Anlage in einem bestimmten geografischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert hat und (2) falls dabei dem Fonds keine Gebühren und Kosten verrechnet werden»;

7. In Artikel 4 («Anlageziel, Politik und Beschränkungen»), Abschnitt C («Anlagebeschränkungen»), wird Ziffer 2. Absatz q) wie folgt geändert: «Ausser in Zusammenhang mit Kreditaufnahmen, die innerhalb der vorgesehenen Beschränkungen getätigt werden, ist es der Verwaltungsgesellschaft untersagt, das Fondsvermögen zu verpfänden oder als Sicherheit zu übertragen. Dabei dürfen in solchen Fällen nicht mehr als 10% des Vermögens eines Portfolios verpfändet oder abgetreten werden. Die Sicherheiten, die üblicherweise an anerkannte Wertpapierabwicklungssysteme oder Zahlungssysteme gemäss deren jeweiligen Regelungen geleistet werden müssen, um die Abwicklung innerhalb dieser Systeme sicherzustellen, und die bei Derivaten üblichen Margendepots sind im Sinne dieser Bestimmung nicht als Verpfändung anzusehen»;

8. In Artikel 4 («Anlageziel, Politik und Beschränkungen»), Abschnitt C («Anlagebeschränkungen»), wird der letzte Absatz nach Ziffer 2. Absatz y) wie folgt geändert: «Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Zustimmung der Depotbank von Zeit zu Zeit andere Anlagebeschränkungen im Interesse der Anteilhaber vornehmen, wann immer dies erforderlich ist, um die Gesetze oder Bestimmungen der Länder, in denen die Anteile zum Vertrieb angeboten werden, einzuhalten»;

9. In Artikel 8 («Nettoinventarwert») wird in der Aufzählung hinsichtlich der Bestimmung des Wertes des Vermögens eines jeden Portfolios der folgende Absatz als Ziffer 4. eingefügt mit der Folge, dass die nachfolgenden Ziffern sich um eine Ziffer nach hinten verschieben: «Derivate werden gemäss den vorhergehenden Abschnitten bewertet»;

10. In Artikel 8 («Nettoinventarwert») wird der erste Satz im zweitletzten Absatz wie folgt geändert: «Falls aussergewöhnliche Umstände eintreten, welche die Bewertung gemäss den oben aufgeführten Kriterien undurchführbar oder als unrichtig erscheinen lassen, ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von unabhängigen Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln anzuwenden, um eine sachgerechte Bewertung des Fondsvermögens zu erreichen»;

11. In Artikel 11 («Ausgabe des Fonds») wird die Ziffer 6. der Aufzählung wie folgt ergänzt: «die Kosten für die Auflage neuer Portfolios werden über eine Periode von fünf Jahren ab Datum ihrer Auflage abgeschrieben»;

12. In Artikel 11 («Ausgabe des Fonds»), wird der erste Satz der Ziffer 9. wie folgt geändert: «Eine jährliche Abgabe von 0,05% wird vom Grossherzogtum Luxemburg auf dem Nettovermögen erhoben»;

13. In Artikel 12 («Geschäftsjahr, Rechnungsprüfung») wird der zweite Satz wie folgt geändert: «Der Jahresabschluss der Verwaltungsgesellschaft sowie der Rechenschaftsbericht des Fonds werden von einem, von der Verwaltungsgesellschaft beauftragten, unabhängigen Wirtschaftsprüfer geprüft»;

14. In Artikel 14 («Abänderung des Verwaltungsreglements») wird der zweite Satz wie folgt geändert: «Die Abänderungen treten am Tage ihrer Veröffentlichung im Luxemburger «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» in Kraft»;

15. In Artikel 16 («Dauer, Fusion und Liquidation des Fonds oder Auflösung eines Portfolios») wird im dritten Absatz nach dem ersten Satz der folgende Satz eingefügt: «Gleichzeitig werden alle ermittelbaren ausstehenden Kosten und Gebühren zurückgestellt.»;

16. Im ersten Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend DBV-WIN FUND EURO STOXX 50 werden die folgenden Änderungen vorgenommen:

- In den Abschnitten «Anlageziel» und «Anlagepolitik» wird die Schreibweise des Referenzindex in «DOW JONES EURO STOXXSM 50» geändert,

- Im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» wird der letzte Satz im dritten Absatz wie folgt geändert: «Der Ausgabepreis wird auf das nächste Hundertstel Euro aufgerundet.»;

17. Im zweiten Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend DBV-WIN FUND DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE werden die folgenden Änderungen vorgenommen:

- In den Abschnitten «Anlageziel» und «Anlagepolitik» wird die Schreibweise des Referenzindex in «DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGESM» geändert.

- Im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» wird der letzte Satz im dritten Absatz wie folgt geändert: «Der Ausgabepreis wird auf das nächste Hundertstel Euro aufgerundet.»

- Im Abschnitt «Sonstige Angaben» wird die Schreibweise der Referenzwährung in «US-Dollar» geändert;

18. Im dritten Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend DBV-WIN FUND DOW JONES GLOBAL TITANS werden die folgenden Änderungen vorgenommen:

- In den Abschnitten «Anlageziel» und «Anlagepolitik» wird die Schreibweise des Referenzindex in «DOW JONES GLOBAL TITANS INDEXSM» geändert.

- Im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» wird der letzte Satz im dritten Absatz wie folgt geändert: «Der Ausgabepreis wird auf das nächste Hundertstel Euro aufgerundet.»

- Im Abschnitt «Sonstige Angaben» wird die Schreibweise der Referenzwährung in «US-Dollar» geändert;

19. Der vierte Zusatz zum Verwaltungsreglements betreffend DBV-Win Fund Neue Märkte wird ersatzlos gestrichen. Diese Änderungen treten am Tage ihrer Veröffentlichung im Mémorial C in Kraft.

Luxemburg, den 9. August 2004.

DBV-WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00960. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064436.3//89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

OUTLET MALL (ITALY) HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 97.205.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, hereby represented by Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 11th, 2004.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of OUTLET MALL (ITALY) HOLDING, S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of OUTLET MALL (ITALY) HOLDING, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N° 1368 of 24 December 2003 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 97.205.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 116,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 129,000.-) divided into one thousand two hundred ninety (1,290) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue one thousand one hundred sixty-five (1,165) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one thousand two hundred ninety (1,290) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one thousand one hundred sixty-five (1,165) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner Resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 116,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 129,000.-) divided into one thousand two hundred ninety (1,290) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue one thousand one hundred sixty-five (1,165) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one thousand two hundred ninety (1,290) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

Thereupon appeared Mr Jan Vanhoutte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., for one thousand one hundred sixty-five (1,165) shares of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each such new shares by a contribution in cash of an amount of one hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 116,500.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single partner resolves to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the one thousand one hundred sixty-five (1,165) shares newly issued, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of partners resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

«Art. 5. Issued Capital.

The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 129,000.-) divided into one thousand two hundred ninety (1,290) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, juriste, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration datée du 11 juillet 2004.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de OUTLET MALL (ITALY) HOLDING, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de OUTLET MALL (ITALY) HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg-Ville, le 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 1368 du 24 décembre 2003, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 97.205.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent seize mille cinq cents euros (116.500,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à cent vingt-neuf mille euros (129.000,- EUR) divisé en mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Emission de mille cent soixante-cinq (1.165) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de mille cent soixante-cinq (1.165) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent seize mille cinq cents euros (116.500,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à cent vingt-neuf mille euros (129.000,- EUR) divisé en mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre mille cent soixante-cinq (1.165) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

Est intervenu Monsieur Jan Vanhoutte, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., en vertu d'une procuration dont référence est faite ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., mille cent soixante-cinq (1.165) parts sociales de la Société et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cent seize mille cinq cents euros (116.500,- EUR) (l'«Apport») qui se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en espèces correspondant à l'Apport et d'attribuer mille cent soixante-cinq (1.165) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital

Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille euros (129.000,- EUR) représenté par mille deux cent quatre-vingt dix (1.290) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à deux mille six cents euros (2.600,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 44, case 8. – Reçu 1.165 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062795.3/220/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

AUSTRIA OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 96.433.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of July,
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

hereby represented by Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated July 11th, 2004.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of AUSTRIA OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of AUSTRIA OUTLET MALL HOLDING S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N° 1195 of 13 November 2003 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 96.433.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 287,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand (3,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue two thousand eight hundred seventy-five (2,875) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to three thousand (3,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of two thousand eight hundred seventy-five (2,875) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 287,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand (3,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue two thousand eight hundred seventy-five (2,875) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to three thousand (3,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares

and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

Thereupon appeared Mr Jan Vanhoutte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l. by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., for two thousand eight hundred seventy-five (2,875) shares of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each such new shares by a contribution in cash of an amount of two hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 287,500.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single partner resolves to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the two thousand eight hundred seventy-five (2,875) shares newly issued, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of partners resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

«Art. 5. Issued Capital

The issued capital of the Company is set at three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand (3,000) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand seven hundred euro (4,700.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration datée du 11 juillet 2004.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de AUSTRIA OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de AUSTRIA OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg-Ville, le 10 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 1195 du 13 novembre 2003, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 96.433.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (287.500,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à trois cent mille euros (300.000,- EUR) divisé en trois mille (3.000) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Emission de deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à trois mille (3.000) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (287.500,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à trois cent mille euros (300.000,- EUR) divisé en trois mille (3.000) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à trois mille (3.000) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et libération

Est intervenu Monsieur Jan Vanhoutte, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., en vertu d'une procuration dont référence est faite ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., deux mille huit cent soixante quinze (2.875) parts sociales de la Société et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (287.500,- EUR) (l'«Apport») qui se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire sousigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en espèces correspondant à l'Apport et d'attribuer deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital

Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, lesquelles ont toutes été libérées. »

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement quatre mille sept cents euros (4.700,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 44, case 9. – Reçu 2.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062798.3/220/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

COMPAGNIE DES ANGES PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.308.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2004.

Signature.

(048204.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

COMPAGNIE DES ANGES PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.308.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2004.

Signature.

(048212.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

FIAT FINANCE AND TRADE Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.500.

Extrait du procès-verbal d'une l'Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée décide de nommer SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Cristina De Berardinis comme membre du conseil d'administration et décide de fixer le nombre des administrateurs à six (6).

Le conseil d'administration se compose de M. Ernesto Rodoni (Président), M. Marco Casalino, M. Andrea Paulis, M. Andrea Faina, M. Florio Giamboni et M. Jacques Loesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ02999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048243.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIAT FINANCE AND TRADE Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.500.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est nommé comme réviseur pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048247.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PROJECT & BUILDING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.974.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(048221.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CNH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.335.

L'Assemblée Générale décide de renommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration:

- M. Giovanni Maggiora (Président),
- M. Luciano Paiola (Administrateur-Délégué),
- M^e Jacques Loesch (Administrateur), et
- M^e Tom Loesch (Administrateur),

pour un mandat qui se terminera lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est nommée comme réviseur pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., Luxembourg, est nommée comme commissaire pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048263.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CNH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.335.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée décide de nommer SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048265.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

TRUFFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 123.946,76.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 24.959.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour la société

TRUFFI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(047832.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

FIAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.835.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée décide de réélire le conseil d'administration pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

- Maurizio Badoglio, Président
- Jacques Loesch, Administrateur
- Tom Loesch, Administrateur

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est nommée comme réviseur pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048259.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.835.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée décide de nommer SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ02997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048261.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ERGON LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.956.

Le bilan au 21 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour la société

ERGON LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Signature

(047836.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R. C. Luxembourg B 69.748.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(047868.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ATECH CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.789.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de l'an 2005.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047904.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

KUWAITI ALGERIAN INVESTMENT COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.292.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(047888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

HILLTECH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour la société

HILLTECH HOLDINGS S.A.

Signature

(048075.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

HILLTECH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour la société

HILLTECH HOLDINGS S.A.

Signature

(048078.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

BELVESTE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 66.512.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the tenth of June.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BELVESTE S.A., a company with registered office at 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Maarten Van De Vaart, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 4, 2004.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company BELVESTE FINANCE S.A., R.C. Luxembourg B 66.512, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, dated September 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of December 11, 1998.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to resolutions passed by an extraordinary general meeting held under private seal on October 23, 2001, whereof an excerpt of the minutes has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 444 of March 20, 2002.

- The corporate capital is presently set at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), divided into five thousand (5,000) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company, that it is fully aware of the financial situation of the Company and that it hereby gives its approval on the balance sheet as at December 31, 2003.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company BELVESTE FINANCE S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BELVESTE S.A., une société avec siège social au 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Maarten Van De Vaart, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme BELVESTE FINANCE S.A., R.C. Luxembourg B 66.512, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 du 11 décembre 1998.

Les statuts ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 23 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 444 du 20 mars 2002.

- La Société a actuellement un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société, qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société et qu'elle approuve par les présentes le bilan établi au 31 décembre 2003.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BELVESTE FINANCE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van De Vaart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 91, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048510.3/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

OMAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 75.312.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the nineteenth of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, chartered accountant, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of TARPAM S.A., with registered office at Avenida Arriaga 73, 9000-533 Funchal/Madeira (Portugal), by virtue of a proxy given on April 26, 2004,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1) The Company OMAR S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number 75.312, hereinafter referred to as «the Company», was incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 6, 2000, published in the Mémorial C, number 555 of August 3, 2000.

2) The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one Euros (31.-) each, fully paid in.

3) TARPAM S.A., prenamed, has become the single owner of the above mentioned one thousand (1,000) shares of the Company.

4) TARPAM S.A., prenamed, acting as sole shareholder of the Company, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5) TARPAM S.A., appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act; in its capacity as liquidator of the Company, TARPAM S.A. declares that all the liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

- 6) TARPAM S.A. declares that it will take over all remaining assets of the Company.
- 7) TARPAM S.A. declares that the liquidation of the Company is closed.
- 8) Discharge is given to the directors and the statutory auditor of the Company.
- 9) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the two (2) bearer share certificates.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de TARPAM S.A., avec siège social à Avenida Arriaga 73, 9000-533 Funchal/Madeira (Portugal), en vertu d'une procuration sous seing privé du 26 avril 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1) Que OMAR S.A., une société anonyme avec siège social à L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 75.312, ci-après dénommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 555 du 3 août 2000.

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-) chacune, intégralement libérées.

3) Que TARPAM S.A., préqualifiée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que TARPAM S.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que TARPAM S.A. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, TARPAM S.A. déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

6) Que TARPAM S.A. déclare qu'elle reprendra tout l'actif restant de la Société.

7) Que TARPAM S.A. déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

8) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

9) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation des deux (2) certificats d'actions au porteur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Vainker Bouvier de Lamotte, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 68, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2004.

P. Frieders.

(048528.3/212/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

LOUVIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.537.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Bertrange.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Pascal D. Brugger, demeurant à Genève.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LOUVIGNY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le 53.537, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter le 22 décembre 1995 publié au Mémorial C du 25 mars 1996, numéro 148.

II.- Que le capital social de la société anonyme LOUVIGNY HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent mille Dollars US (USD 300.000,-) représentés par trois cents (300) actions de USD 1.000,- (mille Dollars US), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société en date de ce jour.

V.- Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que son mandant donne décharge à tous les administrateurs, et au commissaire de la société.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, vol. 21CS, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J. Elvinger.

(048507.3/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 47.927.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme MECAN S.A. tenue à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-G. Raiffeisen extraordinairement en date du 17 mai 2004 à 10.30 heures

Elections statutaires

Les actionnaires remercient M. Victor Georges pour ses loyaux services rendus et acceptent sa démission comme Administrateur de la société.

Est nommé Administrateur, M. Henri Lommel, cultivateur, né à Luxembourg, le 25 janvier 1970 et demeurant à L-7420 Cruchten, Buurghaff.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les comptes annuels de l'année 2007.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2004, réf. DSO-AQ00299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047966.3/832/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

POZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 63.796.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

POZZO S.p.A., une société constituée et existant sous le droit italien, sous le numéro 00166710301, avec siège social à 33010 Faletto Umberto (Italie), Via Padova, 3.

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Udine, le 7 mai 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme POZZO INTERNATIONAL S.A., R.C.S B numéro 63.796, fut constituée par acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 454 du 22 juin 1998;

- La société a actuellement un capital social de cent quarante-quatre mille sept cents euros (EUR 144.700,-) divisé en cinq mille sept cent quatre-vingt-huit (5.788) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société POZZO INTERNATIONAL S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société POZZO INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société POZZO INTERNATIONAL S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents, qui a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société POZZO INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048570.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

—
BANTLEON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BANTLEON INVEST S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048121.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

HOTEL KOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 14, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 94.755.

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2004

Nomination de Madame Rulmont Magalie, demeurant à B-6670 Limerle, rue du Roy 27, comme gérante technique du domaine d'activité soins avec pouvoir d'engager à elle seule la société dans ce domaine.

Clervaux, le 23 avril 2004.

C. Oestreicher-Koener / G. Oestreicher.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2004, réf. DSO-AR00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902241.3/591/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

PROMACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 47.061.

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMACTION S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.061, constituée suivant acte reçu en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C numéro 832 du 2 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 59, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

J. Elvinger.

(048514.3/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

WEFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 14.953.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 juin 2004, réf. DSO-AR00062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(047970.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

LUXLOGISTIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 53.267.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 juin 2004, réf. DSO-AR00063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(047968.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.770.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour *FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A.*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(048142.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

INDEPENDENT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 74.585.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour *INDEPENDENT INVESTMENT FUND*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(048125.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ELECTRO ZOCK-SADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen.
R. C. Luxembourg B 23.510.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(047763.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

H.B. MUSELDALL GREVENMACHER, A.s.b.l., Associations sans but lucratif.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg F 559.

Association constituée le 1^{er} juillet 1981, dont les statuts ont été publiés en 2000 et modifiés ce jour.

Dénomination, siège, durée, but et objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: H.B. MUSELDALL GREVENMACHER, association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Grevenmacher.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. L'association a pour but de propager le sport en général et de favoriser en particulier la pratique du sport de handball, sous toutes ses formes.

Art. 5. L'association est affiliée à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE HANDBALL (FLH) et a pour objet l'organisation des matches de handball nationaux et internationaux, de coupes et de challenges.

Membres d'admission, démission, exclusion et cotisation

Art. 6. Le nombre minimum des associés est fixé à 3.

Art. 7. Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres.

Art. 8. L'association se compose:

- a) de membres actifs,
- b) de membres d'honneurs
- c) de membres honoraires

Art. 9. Toute personne désireuse de devenir membre actif du HB MUSELDALL doit présenter sa demande au comité de l'association. Est membre actif toute personne n'appartenant pas à un autre club de handball étant en possession d'une licence de dirigeant ou de joueur validée par la FLH. La cotisation annuelle est fixée annuellement par l'Assemblée Générale.

Les membres d'honneur sont des personnes auxquelles ce titre a été conféré par l'Assemblée Générale sur proposition du comité.

Les membres honoraires sont des personnes versant une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

Art. 10. La qualité de membre se perd

- a) par démission écrite parvenue au conseil d'administration
- b) par non-paiement de la cotisation avant la tenue de l'assemblée générale qui clôture l'année sociale en question
- c) par l'exclusion prononcée sur demande du conseil d'administration par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Art. 11. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé chaque année par l'assemblée générale. Le taux maximum de la cotisation totale est fixé à 150,- (cent cinquante) euros.

Art. 12. Les recettes de l'association se composent des cotisations et dons de ses membres, des subventions de l'Etat, des communes et établissements publics, du sponsoring, parrainage ou tout autre soutien ou revenu.

Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 administrateurs au moins et 15 administrateurs au plus. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour 3 ans; leur mandat est renouvelable. En cas de vacance d'un poste d'administrateur entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Le conseil d'administration désigne son bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Une même personne peut cumuler deux de ces fonctions. Le conseil d'administration peut élargir son bureau par la nomination d'un ou de deux vice-président(s), d'un secrétaire adjoint.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins 6 fois par an sur convocation de son président, d'un autre membre du bureau délégué à cette fin ou à la demande d'un

tiers des administrateurs. Le conseil d'administration peut admettre à ses réunions des autres personnes avec voix consultative.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié des administrateurs sont présents. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par ses administrateurs présents. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante. Les décisions sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

Art. 17. Le conseil d'administration a le droit, selon les besoins, de créer parmi ses membres ou personnes non-membres, des commissions spéciales. En plus le conseil d'administration peut établir des règlements internes.

Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le 15 juin de chaque année et se terminera le 14 juin de chaque année.

Art. 19. L'assemblée générale désigne au moins 2 commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité. Leur mandat dure un an. Ils sont rééligibles. Ils soumettront leur rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée se réunit une fois par an entre le 15 juin et le 15 juillet et cela à la clôture de l'année sociale. A la suite de la demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième des membres, le conseil d'administration a le droit, dans un délai d'un mois, de convoquer une assemblée générale extraordinaire et de porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 21. Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale

- a) la nomination et la révocation des administrateurs et des commissaires aux comptes
- b) l'approbation des budgets et comptes
- c) la fixation de la cotisation annuelle
- d) l'exclusion des membres
- e) les modifications des statuts
- f) toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire a lieu après la saison sportive de l'association. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Art. 23. Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres au moins 10 jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 24. L'assemblée générale est dirigée par le président ou l'un des deux vice-présidents, sinon par un des administrateurs du conseil d'administration.

Art. 25. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents et des décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. En cas de parité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante.

Art. 26. Toute décision de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président ou de son remplaçant et du secrétaire et est transmis pour information à tous les membres actifs. Toute modification des statuts doit se faire en conformité des dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et doit être publiée dans le mois de sa date aux annexes du Mémorial. La même publication doit être faite en cas de nomination, démission ou révocation d'administrateurs ou des commissaires aux comptes.

Art. 27. Chaque année sociale à la date du 14 juin, les comptes de l'exercice écoulé sont arrêtés et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Les comptes et les pièces à l'appui sont contrôlés par les commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Art. 28. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix,
- si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Organisations particulières

Art. 29. Le conseil d'administration est habilité à créer des commissions particulières pour la sauvegarde des intérêts du HB MUSELDALL GREVENMACHER p. ex. une commission des jeunes, une commission technique ou encore des commissions pour des organisations particulières.

Art. 30. Ces commissions ont le droit de présenter des motions à l'assemblée générale.

Art. 31. Ces commissions sont obligées de présenter une fois par an au conseil d'administration leurs programme, budget et comptes.

Dispositions générales

Art. 32. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928, du 22 février 1984 et celle du 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Art. 33. Le HB MUSELDALL GREVENMACHER est affilié à la FLH. Les membres actifs qui ont une licence de la FLH resteront soumis aux statuts et règlements de cette dernière.

Art. 34. En cas de dissolution, les biens de l'association seront transmis à l'office social de la Commune de Grevenmacher.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00746. – Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mai 2004.

Signature.

(048213.3/000/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

SANAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.462.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée nomme Monsieur Christophe Davezac né à Cahors (France), le 14 février 1964 en tant qu'Administrateur de la société avec effet rétroactif au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047736.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(047785.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(047786.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CHIESI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.418.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CHIESI FINANCE S.A. ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 72.418.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 2 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 578, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 41305.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg,

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. En vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 1.297.122,90 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003, réduction et augmentation de capital d'un même montant de EUR 1.297.122,90 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes), par la réduction et l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces;

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 1.297.122,90 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes), sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003,

décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant de EUR 1.297.122,90 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes), au moyen de l'augmentation et de la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

l'augmentation de capital d'un montant de EUR 1.297.122,90 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes), étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, savoir CHIESI FARMACEUTICI S.p.A., ayant son siège social Via Palermo 26/A, Parma, Italie, et CHIESI INTERNATIONAL HOLDING B.V., ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas,

ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, une société anonyme de droit luxembourgeois 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Carlo Santoiemma et Madame Sophie Jacquet précités,

en vertu des procurations annexées à la susdite liste de présence, et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 1.297.122,90 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription

La réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 1.297.122,90 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) étant faite pour compenser des pertes réalisées à concurrence d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2003.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2003, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 22 avril 2004, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte.

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 2.395,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, C. Agostini, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 143S, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

J. Delvaux.

(048487.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

HENMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 229, route de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 91.878.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Antonio Miguel Henriques, né le 4 février 1965 à Lousã (Portugal), représentant de commerce, demeurant à L-2143 Luxembourg, 156, rue Laurent Ménager.

2) Monsieur Porfirio Manuel Castanheiro Marques, né le 17 mars 1970 à Gesteira (Portugal), vendeur, demeurant à L-5750 Frisange, 1, rue de Bettembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HENMAR, S.à r.l., R. C. B Numéro 91.878,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 410 du 15 avril 2003.

- Le capital social est fixé à vingt mille (20.000,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents (200,-) euros chacune.

- Monsieur Antonio Miguel Henriques, préqualifié, ici présent, cède cinquante (50) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Porfirio Manuel Castanheiro Marques, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de douze mille (12.000,-) euros, payable en seize (16) mensualités de sept cent cinquante (750,-) euros chacune à partir du mois de juin 2004 (dernier versement en septembre 2005).

- Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par ses gérants Messieurs Antonio Miguel Henriques et Porfirio Manuel Castanheiro Marques, préqualifiés.

- Suite à la cession qui précède, les parts sociales sont toutes attribuées à Monsieur Porfirio Manuel Castanheiro Marques, préqualifié.

- Les associés acceptent la démission du gérant technique actuel Monsieur Antonio Miguel Henriques.

Par vote spécial ils lui donnent décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Porfirio Manuel Castanheiro Marques, préqualifié est confirmé comme gérant.

Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. M. Henriques, P. M. Castanheiro Marques, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048573.3/230/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CAPITAL @ WORK GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.769.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

M.-T. Sprockeels / A. Hye de Crom
Managing Partner / Managing Director

(048210.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CAPITAL @ WORK GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.769.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

M.-T. Sprockeels / A. Hye de Crom
Managing Partner / Managing Director

(048211.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

INVEST IN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société
Signature

(048748.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INVEST IN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.360.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société
Signature

(048746.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INVEST IN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société
Signature

(048735.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

39059

TB LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.550.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des tiers que dans le Mémorial C n° 550 du 27 mai 2004, à la page 26358, il fallait lire:
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00665, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour TB LUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(048401.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SECAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048191.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

FIDAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048192.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EAST COMMERCIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.969.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour EAST COMMERCIAL INVEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(048167.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EAST COMMERCIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.969.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour EAST COMMERCIAL INVEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(048173.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EAST COMMERCIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.969.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour EAST COMMERCIAL INVEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(048169.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EAST COMMERCIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.969.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour EAST COMMERCIAL INVEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(048177.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EAST COMMERCIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.969.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour EAST COMMERCIAL INVEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(048175.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

SOGIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 23.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme SOGIM S.A. tenue à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-G. Raiffeisen extraordinairement en date du 17 mai 2004 à 9.30 heures

Elections statutaires

Les actionnaires remercient M. Victor Georges pour ses loyaux services rendus et acceptent sa démission comme Administrateur de la société.

Est nommé Administrateur, M. Henri Lommel, cultivateur, né à Luxembourg, le 25 janvier 1970 et demeurant à L-7420 Cruchten, Buurghaff.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les comptes annuels de l'année 2007.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2004, réf. DSO-AQ00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047964.3/832/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

DORINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 49.334.

PAFLUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 49.342.

—
MERGER PLAN

Draft terms of the merger

Merger to be carried out by way of the absorption of the public limited company («société anonyme») PAFLUX S.A by the public limited company («société anonyme») DORINT HOLDING S.A.

The board of directors of DORINT HOLDING S.A. (hereafter, the «absorbing company») and the board of directors of PAFLUX S.A. (hereafter, the «absorbed company») have decided to draft the following terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, «the Law») and to present the draft terms of the merger to their respective general assembly.

1. Description of the merger

The board of directors of the above companies propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the absorbed company to the absorbing company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

The said board of directors mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the draft terms of the merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the absorbed company and the absorbing company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general assembly of the merging companies approving the proposed merger (the «Effective Date»).

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general assemblies of each of the merging companies, in accordance with article 9 of the Law.

2. Information provided in Article 261(2) of the Law

a) General information regarding the merging companies

- The absorbed company

The public limited company («société anonyme») PAFLUX S.A. has its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin and is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 49.342.

The company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg, on November 11th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 83 of March 1st, 1995.

The articles of association of the company have been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, on July 8th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1452 of October 8th, 2002.

- The absorbing company

The public limited company («société anonyme») DORINT HOLDING S.A. has its registered office at L-1746, Luxembourg, 2, rue J. Hackin and is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 49.334.

The company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg, on November 11th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 83 of March 1st, 1995.

The articles of association of the company have been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, on July 8th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1452 of October 8th, 2002.

b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated as follows, on the basis of financial statements of the absorbed company and of the absorbing company as at December 31st, 2003.

- The absorbing company

The subscribed share capital of the absorbing company is set at EUR 32,200.- (thirty two thousand two hundred euro) consisting of 7000 (seven thousand) shares with a par value of EUR 4,60 (four euro sixty cents) each.

The re-evaluated asset value of the absorbing company on December 31st, 2003 is EUR 194,202,526.26

The real value per share amounts therefore to EUR 27,743.22.

- The absorbed company

The subscribed share capital of the absorbing company is set at EUR 32,200.- (thirty two thousand two hundred euro) consisting of 7000 (seven thousand) shares with a par value of EUR 4.60 (four euro sixty cents) each.

The net asset value of the absorbed company on December 31st, 2003 is EUR 82,563,074.12.

The real value per share amounts therefore to EUR 11,794.72.

- Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of the net assets and liabilities of the absorbed company, the absorbing company will increase its share capital by an amount of EUR 13,689.60 so as to raise it from its present amount of EUR 32,200.- to EUR 45,889.60 through the issuance of 2,976 new shares, having a par value of EUR 4.60 per share, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing capital shares of the absorbing company.

The balance of the net contribution, i.e. EUR 82,549,384.52 will be credited to the share premium account of the absorbing company.

The newly issued shares of the absorbing company will be allocated as follows to the, shareholders of the absorbed company, on the basis of an exchange ratio of 0.42514 shares of the absorbing company for 1 share of the absorbed company, the number of shares being rounded to the nearest full number of shares:

- 2,952 shares to PAFIDE, S.r.l, and
- 24 shares to DDV SAPA

No cash payment will be granted to the shareholders of the absorbed company.

Article 5 of the articles of association of the absorbing company will be amended accordingly so as to take into consideration the capital increase.

c) Terms for the delivery of the shares in the absorbing company

The newly issued shares will be registered in the shareholder's register of the absorbing company as of the Effective Date of the merger.

As a result of the merger, the absorbed company shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle to participate in the profits of the absorbing company as of January 1st, 2004 and shall be taken into consideration for the granting of any future dividend. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the absorbed company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the absorbing company

The operations of the absorbed company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the absorbing company as of January 1st, 2004.

f) Rights conferred by the absorbing company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the absorbed company are identical and confer the same rights and advantages to their holders so that the absorbing company is not obliged to issue shares with special rights.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the merging companies

No special advantage shall be granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the merging companies.

3. Consequences of the merger

3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law.

Indeed, as a result of the merger, the absorbed company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3.2 The absorbing company will become the owner of the assets contributed by the absorbed company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the absorbed company.

3.3 The absorbed company guarantees to the absorbing company that the claims transferred as a result of the merger are certain and due but does not guarantee the solvency of their respective debtors.

3.4 The absorbing company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.5 The absorbing company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the absorbed company existing on the Effective Date.

3.6 The rights and claims comprised in the assets of the absorbed company shall be transferred to the absorbing company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The absorbing company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the absorbed company with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.7 The absorbing company shall incur all debts and liabilities of any kind of the absorbed company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the absorbed company.

3.8. All corporate documents of the absorbed company shall be kept at the registered office of the absorbing company for as long as prescribed by the law.

3.9 The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the absorbed company will be terminated on the date of effect of the merger. Full discharge will be given to the members of the board of directors and to the statutory auditor(s) for the performance of their mandate.

The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the absorbing company will not be affected by the merger.

4. Additional provisions

4.1 The cost of the merger will be incurred by the absorbing company.

4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of both companies.

4.3 The absorbing company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the absorbed company to the absorbing company.

4.4 The shareholders of the merging companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the draft terms of the merger: draft terms of the merger, report from the expert referred to in article 266 of the Law, board of directors reports, annual accounts and annual reports of the merging companies for the last three

financial years and, if necessary, a recent accounting statement. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.

5. The present document has been drafted in Luxembourg on June 30, 2004, in original, in order to be registered with the Luxembourg Trade Register and to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger, in accordance with article 262 of the Law.

For the absorbed Company

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A./MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / E. Macellari

Director / Director / Director

Signatures / Signatures / -

For the absorbing Company

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A./MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / E. Macellari

Director / Director / Director

Signatures / Signatures / -

Suit la traduction française du texte qui précède

Cependant en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise primera.

PROJET DE FUSION

Projet de fusion de la société anonyme DORINT HOLDING S.A. par absorption de la société anonyme PAFLUX S.A.

Le conseil d'administration de la société anonyme DORINT HOLDING S.A. (ci-après désignée «société absorbante») et le conseil d'administration de la société anonyme PAFLUX S.A. (ci-après désignée «société absorbée») ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après désignée la «Loi») et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales respectives.

1. Description de la fusion

Les conseils d'administration des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi.

Lesdits conseils d'administration s'engagent réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion prendra effet entre la société absorbée et la société absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes approuvant la fusion (la «Date Effective»).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales de chacune des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

2. Mentions prévues à l'Article 261 (2) de la Loi

a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

- La société absorbée

La société anonyme PAFLUX S.A. a son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin et est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.342.

La société a été constituée le 11 novembre 1994 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Maître Franck Baden, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 83 du 1^{er} mars 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, en date du 8 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1452 du 8 octobre 2002.

- La société absorbante

La société anonyme DORINT HOLDING S.A. a son siège social à L-1746, Luxembourg, 2, rue J. Hackin et est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.334.

La société a été constituée le 11 novembre 1994 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 83 du 1^{er} mars 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, en date du 8 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1452 du 8 octobre 2002.

b) Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira comme suit, sur base d'une situation comptable arrêtée pour la société absorbée et la société absorbante au 31 décembre 2003.

- La société absorbante

Le capital souscrit de la société absorbante s'élève à EUR 32.200,- (trente deux mille deux cent euros), représenté par 7000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 4,60 (quatre euros soixante cents) chacune.

L'actif réévalué de la société absorbante au 31 décembre 2003 s'élève à EUR 194.202.526,26.

La valeur intrinsèque d'une action est dès lors de EUR 27.743,22.

- La société absorbée

Le capital souscrit de la société absorbée s'élève à EUR 32.200,- (trente deux mille deux cent euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 4,60 (quatre euros soixante cents) chacune.

L'actif net de la société absorbée au 31 décembre 2003 s'élève à EUR 82.563.074,12.

La valeur intrinsèque d'une action est dès lors de EUR 11.794,72.

- Rémunération de l'apport

En échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs net de la société absorbée, la société absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 13.689,60 pour le porter de son montant actuel de EUR 32.200 à EUR 45.889,60 par l'émission de 2.976 actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 4,60 chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la société absorbante.

Le solde de l'apport net, soit EUR 82.549.384,52 sera porté au compte prime d'émission de la société absorbante.

Les actions nouvellement émises de la société absorbante seront attribuées comme suit aux actionnaires de la société absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 0,42514 action de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée, le nombre d'actions étant arrondi au plus près comme suit:

- 2.952 actions à PAFIDE S.r.l.; et

- 24 actions à DDV SAPA

Aucune soulte ne sera payée aux actionnaires de la société absorbée.

L'article 5 des statuts de la société absorbante sera modifié en conséquence afin de prendre en compte l'augmentation de capital.

c) Modalités de remise des actions de la société absorbante

Les actions nouvellement émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la société absorbante à compter de la Date Effective de la fusion.

Par l'effet de la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices de la société absorbante à compter du 1^{er} janvier 2004 et seront prises en compte pour l'attribution de tout dividende future. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

Les opérations de la société absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à compter du 1^{er} janvier 2004.

f) Droits conférés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions.

Toutes les actions formant le capital social de la société absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Il n'y a donc pas lieu de créer au sein de la société absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des conseils d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent

Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux réviseurs d'entreprises au sens de l'article 266 de la Loi, ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

3. Effets de la fusion

3.1 La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

3.2 La société absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.

3.3 La société absorbée garantit à la société absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines et liquides mais ne garantit pas la solvabilité des débiteurs cédés.

3.4 La société absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.

3.5 La société absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit de la société absorbée tels qu'ils existent à la Date Effective.

3.6 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la société absorbée seront transférés à la société absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La société absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

3.7 La société absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la société absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la société absorbée.

3.8 Tous les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

3.9 Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la société absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats des administrateurs et du (des) commissaire(s) aux comptes de la société absorbante ne seront pas affectés par la fusion.

4. Mentions complémentaires

4.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la société absorbante.

4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

4.3 La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la société absorbée à la société absorbante.

4.4 Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, rapports des réviseurs d'entreprises en application de l'article 266 de la Loi, rapports des conseils d'administration, comptes annuels et rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.

5. Le présent texte est établi le 30 juin 2004 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Pour la société absorbante

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A./MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / E. Macellari

Director / Director / Director

Signatures / Signatures / -

Pour la société absorbée

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A./ MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / E. Macellari

Director / Director / Director

Signatures / Signatures / -

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01831. – Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054366.2//285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

MONEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.394.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg;
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Gilbert De Ketelaere, administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1950 à Beernem, Belgique, demeurant à B-8000 Brugge, Belgique, Lanre Rei 27.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme holding MONEX HOLDING S.A., a été constituée à Luxembourg, en date du 26 juin 1990 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 28 décembre 1990 et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 24 novembre 1994 publié au Mémorial C numéro 123 du 21 mars 1995.

II. Que la société, régie par les dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, a l'adresse de son siège social établie au 23, avenue Monterey à Luxembourg, et qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.394

III. Que le capital social de la société anonyme MONEX HOLDING S.A. prédésignée, s'élève actuellement à EUR 347.050,93 (trois cent quarante-sept mille cinquante euros et quatre-vingt-treize cents), représenté par 14.000 (quatorze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

IV. Que son mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société MONEX HOLDING S.A. prédésignée, et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet à ce jour.

V. Que son mandant déclare avoir une pleine connaissance des statuts de la société, et qu'il en connaît parfaitement la situation financière.

VI. Que son mandant prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. Que par conséquent tous les administrateurs et le Commissaire aux comptes actuels de la société sont par la présente déchargés de leurs fonctions.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société dissoute., c'est-à-dire au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

IX. Que les mandataires de l'actionnaire unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats au porteur représentatifs des actions émises par la société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, vol. 21CS, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J. Elvinger.

(048498.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**AGRICOM S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMODUC S.A.).**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 63.761.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme AGRICOM S.A. tenue à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-G. Raiffeisen extraordinairement en date du 17 mai 2004 à 10.00 heures

Elections statutaires

Les actionnaires remercient M. Victor Georges pour ses loyaux services rendus et acceptent sa démission comme Administrateur de la société.

Est nommé Administrateur, M. Henri Lommel, cultivateur, né à Luxembourg, le 25 janvier 1970 et demeurant à L-7420 Cruchten, Buurghaff.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les comptes annuels de l'année 2006.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2004, réf. DSO-AQ00297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047962.3/832/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

STRATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.094.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047959.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

OKLEY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 91.965.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047961.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

TABA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 90.971.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047965.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

IXOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 27.592.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour IXOS MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(048135.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

39068

DUNDIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.377.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047971.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

DINGWALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.029.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes

Tous les trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

En outre, Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg est nommée aux fonctions d'administrateur de la société portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre. Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047963.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

MAIN MARKET COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.126.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société

Signature

(048752.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PARADISE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.073.

—
EXTRAIT

En date du 25 février 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;
- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 25 février 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048778.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GRENADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 77.557.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de GRENADA, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de ratifier le transfert des 429 actions de la société le 15 mars 2004, détenues par BREDERODE S.A. à BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(047931.3/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ENVIRO SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 10.747.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(047914.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

KARAT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(047916.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

SWIFT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemborug.
R. C. Luxembourg B 85.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048152.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

TRANSPACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.576.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TRANSPACIFIC FUND*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(048128.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03829, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048562.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.025,-

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.974.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

(048739.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PRIVATE PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 72.367.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048668.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

TITANIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 59.691.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048669.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

AKH LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048673.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FOUDRE PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.583.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(048220.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 57.625.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 14 avril 2004, le mandat du Réviseur d'Entreprises:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach
a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 17 mai 2004.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

Un mandataire

P. McCarthy

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048218.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ULVSUNDA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 67.823.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour ULVSUNDA REAL ESTATE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(048182.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

OBIETTIVO REDDITO, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.413.

Shareholders are kindly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held on August 30th, 2004 at 10.00 a.m. at the registered office of Company, 11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. To approve the report of the Auditor for the period from October 1st, 2003 to July 15th, 2004.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations and changes in net assets for the period from October 1st, 2003 to July 15th, 2004.
3. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the period from October 1st, 2003 to July 15th, 2004.
4. To receive and approve the Liquidator's report concerning the liquidation of the Sicav.
5. To grant discharge to the Liquidator and to the Auditor for their mission within the framework of the liquidation.
6. To decide to close the liquidation of the Sicav.
7. To decide to keep for a period of five years the books and documents of the Company at the registered office of EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

8. To note that liquidation proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.
9. Any other business.

Terms and conditions to attend the Meeting

Decision on the agenda of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company at its administrative address (11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg / Administration «Obiettivo Reddito» - EUVL/JUR), by August 23rd, 2004, at the latest, of their intention to attend personally the Meeting; the Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by August 23rd, 2003 (five business days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorized agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A., (11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES

The Liquidator

E. Collard / J. Li

I (03830/3451/39) .

THE WORLD TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.154.

The articles of incorporation and the prospectus of the Fund provide that shareholders must be convened to the Annual General Meeting (the «AGM») by a notice sent 21 days prior to the date of such meeting.

The AGM of shareholders of the Fund planned for 17th August 2004 could not be convened under the conditions provided for in the articles of incorporation of the Fund as the annual report comprising the accounts of the Fund was not finalised in time.

Shareholders will receive shortly the convening letter together with a proxy form and the annual accounts for the AGM now planned to be held on 7th September 2004.

(03828/755/13)

By order of the Board of Directors.

PITCAIRNS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 33.106.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held extraordinarily at the registered office on *August 18th, 2004* at 10 o'clock with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors;
2. Report of the Statutory Auditor;
3. Approval of the audited annual accounts at 31st December 2003;
4. Allocation of net results;
5. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
6. Election or reelection of Directors and of a Statutory Auditor;
7. Miscellaneous.

II (03696/000/17)

The Board of Directors.